

**ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS RELIZANE**

REF : DOT/SDT/DRA/47/2024

Relizane : 09/12/2024

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES TELECOMMUNICATIONS DE
RELIZANE

A Monsieur BENGHENIA Nouredine
Rue de jardin N°08 RELIZANE

Objet : 1^{ER} Mise en demeure

Dans le cadre de l'exécution du contrat N°08/2024 ayant pour objet la réalisation des travaux de canalisations réseau distribution FTTX, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N°179 du 13/10/2024 relatif aux travaux (MSANS(BNMN+OR1N) OUED RHIOU il a été constaté :

- Que vous avez refusé de signer le cahier de chantier.
- Vous n'avez pas respecté les normes des cahiers des charges concernant la pose du PEHD.
- Un retard considérable pour le bétonnage des tranchés.

Pour cela, votre entreprise est mise en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.



Le Directeur

Directeur Opérationnel Des
Télécommunications De Relizane
Salim D. DJELLI